



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

INFO APL

INFO APL # 07

2017-05-01 / Vol. 42 No 07

AGENDA

Dates à mettre à l'agenda
(pour les personnes concernées)

RELO ÉCOLE

Du 9 au 15 mai (secondaire)
Du 10 au 16 mai (primaire)

Rencontres préparatoires

8 mai 2017 à 16h30 à l'APL

*Pour tout le secondaire
et champ 01 au secondaire*

9 mai 2017 à 16h30 à l'APL

*Pour les champs 01 (adaptation scolaire
au primaire), champ 02 (préscolaire) et
champ 03 (primaire)*

SÉANCE DE CHOIX DE TÂCHE EN FP ET EDA

Choix de poste

21 juin à 17 heures à la Cité

Rencontre préparatoire

19 juin à 16 h 30 à l'APL

BASSIN COMMISSION

Bassin commission

25 mai 2017 à 17 heures
à la Cité

Rencontre préparatoire

23 mai 2017 à 16 h 30 à l'APL

**Pour toutes
les rencontres
préparatoires,**

*Il est important de vous inscrire en
appelant à l'APL afin que l'on
puisse préparer le nombre de
documents nécessaires.*

ASSURANCE EMPLOI

Nous tiendrons une session d'information :

Lundi, le 5 juin 2017 à 17 heures

au Bureau de l'APL

36, boul. Taschereau, La Prairie QC J5R 6C1

BIENVENUE À TOUT LE PERSONNEL DE LA CSDGS CONCERNÉ
(enseignantes, enseignants, professionnelles, professionnels, soutien)

L'aide-mémoire, pour faire une demande de prestation à l'assurance-emploi, sera disponible à partir du 6 juin 2017 sur le site de l'APL (www.lignery.ca) en cliquant sur le bouton

**Assurance
Emploi**



Un conseiller de la CSQ spécialisé en assurance emploi sera présent à notre session d'information sur l'assurance-emploi pour répondre à vos questions.

ATTENDEZ AVANT DE COMMANDER VOTRE AGENDA OU VOTRE CAHIER DE PLANIFICATION 2017-2018

L'Outil de travail quotidien 2017-2018 en format 8,5 x 11 « cahier de planification » est de retour. Il sera offert gratuitement à tous les membres de l'APL (objectif visé : distribution en juin).

Nous aurons deux versions :

- une pour le personnel enseignant des écoles préscolaires et primaires,
- une pour le personnel enseignant des écoles secondaires et des centres FP et EDA.

Un véritable outil de planification conçu pour le personnel enseignant.



ASSURANCES COLLECTIVES VERSUS CONTRAT À TEMPS PARTIEL

A) Si votre contrat se termine en mai ou juin, toutes vos protections seront maintenues jusqu'au 31 août qui suit la fin de votre contrat. Vos primes seront prélevées sur votre dernière paie.

Que se passe-t-il après le 31 août ?

1. Si vous obtenez un nouveau contrat, vos protections seront reconduites et vos primes seront prélevées à nouveau sur vos paies.
2. Si vous n'avez pas de contrat à la rentrée :

SSQ : Vous serez facturé pour 120 jours supplémentaires ;

Desjardins : Vous pouvez choisir de prolonger cette assurance. Dans ce cas, il faut informer l'employeur et lui indiquer que vous voulez maintenir vos protections. La commission scolaire communiquera avec Desjardins et l'assureur vous enverra par la poste une facture pour 120 jours supplémentaires.

B) Si votre contrat s'est terminé avant le mois de mai, ce sont les mêmes modalités que si vous n'avez pas de contrat à la rentrée qui s'appliquerait dès la fin du contrat [A 2]. Après quoi, vos protections se termineront à moins d'avoir obtenu un nouveau contrat.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Guy Poissant au bureau de l'APL.

Congé de maternité

Vous êtes enseignante régulière temps plein (permanente ou en voie de permanence) enceinte et votre date prévue d'accouchement est en juillet ou en août.

Si vous ne voulez pas voir de problèmes avec les paies d'été et les paies de congé de maternité, VOUS DEVEZ PRENDRE UN RENDEZ-VOUS AVEC **JACQUES PARENTEAU**, EN MAI POUR ÊTRE EN MESURE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE CONGÉ DE MATERNITÉ AVANT JUIN.



Vous êtes enseignante sur la liste de priorité, enceinte et votre date prévue d'accouchement est en juillet ou en août.

Vous pourrez déposer votre demande en juin. Veuillez aussi prendre rendez-vous avec Jacques Parenteau.

Vous êtes enceinte, votre date prévue d'accouchement est en septembre, octobre ou novembre et vous jonglez avec l'idée de ne pas rentrer en août.

Vous auriez avantage à rencontrer Jacques Parenteau en juin pour pouvoir prendre une décision éclairée.